Directives pour la réalisation du catalogue

**5ème Salon International d’Arts Plastiques de La Rochelle à PRAGUE – 18 Octobre au 7 Novembre 2025**

Comme cela vous a été précisé dans le règlement pour participer à ce Salon à Prague, l’Association va réaliser un catalogue. Votre participation à ce dernier est facultative.

Si vous décidez d’être publié dans le catalogue, vous devrez :

* **Régler avant le 16 juin 2025 et par chèque** (voir la fiche d’inscription**)** **les 30 euros de frais d’édition et de publication** et ce dès que vous serez informé par l’Association que vos œuvres ont été retenues par le Comité de sélection.
* **Fournir par courriel pour la date du 16 juin 2025** toutes les informations nécessaires à la mise en page de celle qui vous sera consacrée.

Une seule de vos œuvres exposées sera publiée dans le Catalogue du Salon. Le format du catalogue sera de 16,5cm X 23,5cm.

Sur la page qui vous sera consacrée, devront apparaitre les informations suivantes :

* Vos nom et prénom avec votre Pseudo d’artiste si vous en avez un
* Une photo de l’œuvre au format 300 DPI (envoyée dans un fichier JPG ou JPEG, joint à votre courriel) – **Aucun autre format ne sera accepté !**
* Le titre de l’œuvre
* Les dimensions de l’œuvre, (cadre compris, si celle-ci est exposée avec un cadre)
* La technique utilisée
* **Attention, vous ne disposez que de 5 lignes, soit 50 mots (Articles inclus) pour vous présenter.**

**Vous pouvez choisir d'évoquer soit votre biographie, votre philosophie artistique, vos appartenances aux Académies ou vos plus grandes distinctions.**

**Il est impératif de s'en tenir aux 5 lignes et 50 mots maximum. (Articles inclus)**

* QR code si vous en avez. Mais dans ce cas, vous devrez réduire la longueur de votre texte pour tenir compte de la place occupée par le QR code
* En absence de QR code, précisez votre Adresse courriel et/ou votre Site Web.

*Aucune mise en forme particulière ne vous est demandée, il vous suffit de nous transmettre par courriel ces éléments dans un fichier Word et de joindre la photo dans un fichier distinct.*

Nous vous rappelons que vous recevrez **un catalogue** lors de la restitution de votre/vos œuvres ou dans votre colis de réexpédition, si vous avez choisi cette formule.

Aucun catalogue ne vous sera envoyé avant la période de restitution des œuvres.